



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 12 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le 12 juin à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Jean-Luc BOURGEAUX, André LEFEUVRE, Luc MANGELINCK, , Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : de M. Joël SIELLER à M. Philippe LETOURNEL et de M. BONNIN à M. NADESAN

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Marc HERVE, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Joseph BOIVENT et Jean-Luc OHIER (suppléant de M. Jacques BENARD)

Assistaient également : Madame PERRATON et Messieurs DECONCHY, ISAMBERT et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 8

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 05 juin 2018

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/06/09 Programme complémentaire n°1

Comité Syndical du 12 juin 2018

N°18/06/09 Programme complémentaire n°1

Suite aux demandes de financement d'opérations complémentaires de la part des SMP, il est nécessaire de les rajouter au programme d'opérations 2018 adopté au comité du 20 mars 2018.

Il est proposé d'inscrire les montants supplémentaires suivants au programme d'opérations :

| MOA | Nom de l'opération | Type d'opération | Montant inscription complémentaire 2018 |
|----------|---|--------------------------|---|
| CEBR | Emprunt taux fixe usine de Villejean | Travaux schéma | 84 466 € |
| CEBR | Programme bassin versant 2018 Haute-Rance | Programme Bassin Versant | 32 400 € (enveloppe moyenne annuelle) |
| CEBR | Programme bassin versant 2018 Chèze Canut | Programme Bassin Versant | 24 000 € (enveloppe moyenne annuelle) |
| Ouest 35 | Programme bassin versant 2018 Meu | Programme Bassin Versant | 43 200 € (enveloppe moyenne annuelle) |

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) RAJOUTER au programme d'opérations du budget primitif 2018 le programme complémentaire n°1 composé des opérations présentées dans le tableau ci-dessus.

2°) ACTER que les dépenses liées à ces opérations, d'un montant total de 184 066 Euros, seront prélevées sur le chapitre 658 «Charges diverses de gestion courantes » du budget 2018

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 12 juin 2018

Le Président,

Auguste FAUVEL

